



PV du Conseil Municipal du 10/09/2024
à la MAIRIE ANNEXE DE ROUSSILLON

Présents

Thierry ROUX - Sylvain PAVESIO - Loïc LEQUINIOU -
Nadine TAGLIAFERRI - Nicole DANIEL - Niels
DESSENANTE – Paméla Mc CLURE - Magali COTTEREAU
- David TRUCHI - Yves LAFAYE - Evelyne MARSON -
Isabelle UBALDI – Jean-Paul RIVAS – Nicolas GODIN

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents : Roger ROUX

Secrétaire de séance : Nicole DANIEL

PV du conseil Municipal du 07/06/2024 : approuvé à l'unanimité.

1) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

Renouvellement ligne de trésorerie :

Plafond : 75.000 €

Durée : un an

Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné flooré à 0 % + marge 0.70 %

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Commission de confirmation : 0,20%

Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation

Montant minimum d'un tirage : 15.000 €

Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Monsieur le Maire propose :

- Renouveler la ligne de trésorerie de 75 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- D'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement de la commune
- Le mandater ou un Adjoint délégué pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Adopté à l'unanimité

2) Achat poêle à bois pour l'Auberge-Cantine de Roussillon

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'équiper l'Auberge-Cantine Scolaire de Roussillon avec un poêle à bois afin de réduire les coûts de l'énergie.

Le montant total du projet s'élève à 6 264.02 € HT, soit 7 516.83 € TTC.

Adopté à l'unanimité

3) Bail commercial Auberge de Roussillon et réévaluation de loyer

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2024_35 votée le 07/06/2024 qui attribue un bail commercial d'une durée de 9 ans pour la gestion de l'auberge (avec l'activité de cantine scolaire et de restaurant-traiteur) à la société "LA GOURMANDINE" représentée par Monsieur TONIAZZO François à compter du 01/09/2024 pour un loyer d'un mois de 700 € (660 € + 40 € de licence)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur TONIAZZO a sollicité la commune pour l'équipement d'un poêle à bois permettant de réduire le coût d'énergie.

Afin de compenser ces frais supplémentaires, Monsieur le Maire propose de réévaluer le loyer mensuel qui s'élèverait de 900 € (860 € + 40 € de licence).

Adopté à l'unanimité

4) Remboursement emprunt budget lotissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a contracté en date du 18/05/2018 un emprunt initial de 200 000 € auprès du Crédit Agricole, divisé comme suit :

- 150 000 € affectés au budget principal de la commune,
- 50 000 € affectés au budget du lotissement de l'Autranne.

Suite à la vente des deux lots du lotissement, la commune dispose aujourd'hui des ressources nécessaires pour rembourser par anticipation la partie de l'emprunt liée à cette opération. Ce remboursement permettra de réduire la dette globale de la commune et donc contribuera à un allègement de la charge financière de la commune.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Capital à rembourser : 19 367,06 €
- Intérêts normaux et différés : 18,24 €
- Indemnité de remboursement anticipé : 33,89 €
- Total à régler : 19 419,19 €

Le remboursement anticipé entraînera une révision des échéances restantes sur l'emprunt, dont la nouvelle mensualité sera fixée à 3 955,22 € sur le budget principal de la commune.

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le remboursement anticipé de la partie de l'emprunt liée au lotissement de l'Autranne, pour un montant total de 19 419,19 €,
- de l'autoriser ou un adjoint délégué à procéder à ce remboursement et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité

5) Décision modificative de révision de crédit budget lotissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 65888 : Autres		3 005.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		3 005.00 €
R 7015 : Ventes de terrains aménagés		3 005.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes		3 005.00 €

Adopté à l'unanimité

6) Demande d'exonération de loyers de la Maison de La Tour

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mme Stéphanie ODOUL gérante de la SARL ADELS "Maison de La Tour" lui a fait part de ses difficultés financières dans la gestion de l'auberge et des gîtes Calabraglia.

En effet, l'activité est en baisse durant la saison hivernale (6 mois d'octobre à mars) et le coût de l'électricité en hausse. Elle sollicite une exonération de 6 mois de loyers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une exonération ponctuelle et exceptionnelle de 4 mois de loyers pour 2024 : novembre et décembre et pour 2025 : janvier et février en contrepartie que l'établissement ne soit fermé que 4 mois.

Monsieur le Maire précise que Mme ODOUL devra fournir à la Mairie ses bilans.

Adopté à l'unanimité

7) Situation de l'épicerie de La Tour : demande de rupture anticipée

Monsieur Le Maire indique au conseil Municipal que M. Denis GONZALES lui a fait part le 19/08/2024 lors d'un entretien et le 23/08/2024 par courrier de son intention de résilier le bail de l'épicerie, le bail pour la gestion des gîtes et son bail d'habitation pour le gîte de La Poste par anticipation à savoir au 31.08.2024.

En effet, M. GONZALES a expliqué qu'il rencontre des difficultés financières dans la gestion de ce commerce.

Monsieur le Maire propose d'accepter ces résiliations.

Adopté à l'unanimité

8) Reprise de l'épicerie de La Tour

Faisant suite aux demandes de résiliations anticipées des baux de l'épicerie et de gestion des gîtes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une nouvelle consultation pour la recherche d'un locataire-gérant pour exploiter l'épicerie de La Tour et éventuellement gérer les gîtes touristiques communaux.

Le nouveau bail débiterait le 1er novembre 2024.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique qu'il y a déjà un candidat qui déposera un dossier lundi 16/09/2024.

9) Demande d'annulation d'une dette concernant des frais d'obsèques

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Madame BARDJAG se trouvant dans une grande difficulté financière et qui sollicite l'annulation de sa dette concernant les frais d'obsèques pour Monsieur BARDJAG Slimane, son époux, qui résidait à la Maison de Retraite l'Albaréa, dont le montant restant à recouvrer s'élève à ce jour à 1 577 € 95.

Au décès de Monsieur BARDJAG Slimane, le 21/11/2020, la famille ne disposant pas de ressources suffisantes, la commune a dû prendre en charge les frais d'obsèques qui ont ensuite été facturés à Madame BARDJAG.

Au vu de sa situation, un échéancier lui a été proposé qui prévoyait un étalement de la dette sur 40 mois par des échéances mensuelles de 50 €.

Malgré cela, Madame BARDJAG se trouve toujours dans une grande difficulté financière et donc dans l'incapacité de payer sa dette. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui accorder une remise gracieuse et donc d'annuler sa dette restant dû d'un montant de 1 577 € 95.

Adopté à l'unanimité

(3 abstentions : Isabelle UBALDI, Pamela MC CLURE, Nadine TAGLIAFERRI)

10) Utilisation et prêt du four à soccas

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

La commune de La Tour est propriétaire d'un four à socca/pizzas qui est régulièrement utilisé par l'Association Sportive La Tour (AS LA TOUR). Actuellement, il n'existe pas de contrat ou convention formalisant l'utilisation de cet équipement par l'association.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de mettre en place une convention de prêt à usage à titre gracieux entre la commune et l'AS LA TOUR. Cette convention aura pour objet d'encadrer l'utilisation du four à socca/pizzas par l'association et de définir les obligations de cette dernière.

En contrepartie de cette mise à disposition gratuite, l'association s'engagera à :

- Assurer à ses frais l'entretien courant et les réparations éventuelles du four,
- Souscrire une assurance couvrant les risques liés à l'utilisation du four,
- Mettre ponctuellement à disposition le four à socca/pizzas pour les besoins de la commune lors de certaines manifestations.

Par ailleurs, il est à noter que l'AS LA TOUR utilise également régulièrement le clos de jeu de boules communal et son local de La Tour pour ses activités. Il est donc proposé de régulariser cette utilisation dans la même convention.

Monsieur le Maire propose :

1. De l'autoriser à signer une convention de prêt à usage à titre gracieux avec l'Association Sportive La Tour (AS LA TOUR), portant sur la mise à disposition du four à socca/pizzas et du clos de jeu de boules communal.

2. De préciser que cette convention inclura les engagements suivants de l'AS LA TOUR :

- Assurer l'entretien courant et les réparations du four à socca/pizzas,
- Souscrire une assurance couvrant les risques liés à l'utilisation du four,
- Mettre ponctuellement à disposition le four à socca/pizzas à la commune pour certaines manifestations publiques, à la demande de la municipalité,
- Régulariser l'utilisation du clos de jeu de boules communal et son local pour les activités de l'association.

3. De préciser que la mise à disposition du four et du clos de jeu de boules se fera à titre gracieux, conformément aux dispositions légales.

4. De lui donner tout pouvoir ou à un adjoint délégué pour mettre en œuvre la présente délibération et signer tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité

(3 abstentions : David TRUCHI, Loïc LEQUINIOU, Sylvain PAVESIO)

11) Demande de subvention de l'AFM TELETHON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention de l'AFM Téléthon.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 300 €uros.

Adopté à l'unanimité

12) Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant à l'identique des agents métropolitains

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter la valeur faciale des titres restaurants attribués au personnel de la commune à l'identique des agents métropolitains compte-tenu qu'elle est passée à 10 € depuis la 01/07/2024.

La participation employeur sera augmentée de 0.60 € par titre restaurant et la participation des agents sera augmentée de 0.40 € par titre restaurant.

Adopté à l'unanimité

13) Vente remorque frigorifique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la remorque frigorifique acquise par la mairie est actuellement en panne et les coûts de réparation s'élèvent à 4 000 € ce qui représente une dépense considérable pour la municipalité.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a proposé aux associations de la commune d'acquérir cet équipement en l'état. Seule l'association Li Avocats représentée par Cyril COULON a répondu favorablement à cette requête pour une vente à l'Euro symbolique.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette cession.

Adopté à l'unanimité

(Abstentions : Nicolas GODIN, Pamela Mc Clure, Nadine TAGLIAFERRI)

14) Compte-rendu des décisions de Maire

NEANT.

15) Informations et questions diverses :

- Informations sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Maire transmet la liste des biens pour lesquels il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption, en ne répondant pas aux déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Monsieur le Maire rappelle brièvement le fonctionnement du droit de préemption pour information.
(Voir liste jointe des DIA concernées.)

RECAPITULATIF DIA – ANNEE 2024 – de janvier à septembre

N°	Date	Acheteur	Propriétaire	Adresse	Ref cad.	Situation du bien	Surface
144/24/01	29.01.24	GILMAN Maxime et VERFAILLIE Camille 06220 VALLAURIS	M. POLLINO Claude	2, ch de l'autranne ROUSSILLON	G 393 G394 G395 G396	L'Autranne	17a34ca 01a47ca 0a 60ca 1a 22ca
144/24/02	29.02.24	AUDISIO Victoria 06800 CAGNES S/MER	Mme BOURNARDEL Lucile	263 chemin de la Perte 83170 BRIGNOLES	E557 E558	LA TOUR	46 ca 37ca
144/24/03	03.06.24	VIALE Yannick et AISSAOUI Sandra Route de Bellet 06200 NICE	M. CHERUBIN David	Lieu dit l'Adrech ROUSSILLON	G496 G498 G499	L'Adrech	431 m2 18 m2 384 m2
144/24/04	13.06.24	ROSSO Olivier 78150 LE CHESNAY	M. OCELLI Jean Pierre	288, chemin St Martin 06390 CONTES	E669	Rue Longue	64 m2
144/24/05	21.06.24	ROUX Fanny - 06420 ILLONSE et MARTIN Jérémy 06260 ASCROS	M. FABBRI René et Mme SCAVO (FABBRI) Ghislaine	8, avenue du moulin 06670 ST MARTIN VAR ET 3 rue du Clot – Roussillon	G778 G782 G939	Le Clot de Roussillon	61.20 m2
144/24/06	08.07.24	MICHEL Charlotte 6, rue Mal. DAVOUT 06000 NICE	M. MARIO Michel	127. avenue de Cynros 06100 NICE	E685 E687 E688	Lieudit village de LA TOUR	124 m2
144/24/07	26.07.24	MIGLORINI Laura BUONOMANO Sebastien - roussillon	M. LAVALLEE Michel	Le Clot de Roussillon 06420 LA TOUR	G1097	Le Clot de Roussillon	39 ca
144/24/08	05.08.24	ROUX Francis Roussillon 06420 LA TOUR	M. LEBRUN	La Condamine 8, chemin Camp cour d'eau	G931+934 G824+825+826+ 827 G823 G866 G868	La Condamine	06a 47 ca 03a11 ca 80 ca 17a 77 ca 70ca
144/24/09	13.08.24	CLASTRES Sophie Av Emile Bieckert 06000 NICE	CONSORTS BOY		G824-825 G826 G827	LA Condamine 5014 la condamine	60 ca + 95 ca 1a 30ca 26 ca

- **Utilisation de la salle communale de Roussillon pour les activités de danse**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu un courrier du conservatoire présentant de nouvelles activités.

L'association « L'Académie des Arts Vivants » a cessé son activité.

Une réunion est prévue jeudi soir pour présenter les nouvelles activités avec les professeurs concernés.

L'an dernier, la commune avait alloué une subvention de 700 euros à l'Académie des Arts Vivants. Désormais, le coût sera de 460 euros par professeur.

Mme Marion Robinet a exprimé le souhait de poursuivre son activité au sein de la salle communale.

- **Réglementation incendie : utilisation du barbecue sur le parvis de la salle TAP**

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet avait été abordé lors du précédent conseil municipal.

Il est précisé que l'utilisation du barbecue peut être autorisée hors période rouge ou, durant la période rouge, avec une autorisation spécifique.

- **Réglementation relative à la diffusion de musique dans la salle TAP**

Monsieur le Maire indique qu'il n'existe pas de réglementation spécifique concernant les horaires de diffusion musicale.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur les éventuelles règles à instaurer.

- **Situation du SIVOM**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Président du SIVOM a présenté sa démission.

- **Résultat de l'appel d'offres pour la rénovation des façades de l'église de Roussillon**

Monsieur le Maire annonce que l'appel d'offres a été déclaré infructueux.

Une nouvelle consultation sera lancée pour attribuer les travaux.

Séance levée à 20h00.

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Thierry ROUX

Nicole DANIEL

